

**LES COMMERCANTS NIÇOIS ET
L'ÉVOLUTION DE LA
CONJONCTURE ÉCONOMIQUE
EN FRANCE**

1919–1939

Pascal Allera-Longo

La première guerre mondiale et le déclenchement des hostilités n'ont pas touché directement la région. En effet, la Côte d'Azur possède une situation enviable car elle est éloignée du front et des champs de bataille. Mais l'euphorie et l'essor connus à la Belle époque ont laissé la place aux dures réalités du moment. Par conséquent, la seule activité qui permettait à la région de vivre, le tourisme, est mise de côté et Nice partage l'épreuve commune imposée au pays. A la sortie de la guerre, d'autres activités sont sur le point de s'effondrer comme le bâtiment ou l'industrie. A la fin de la première guerre mondiale, une succession de deux périodes contrastées s'ouvre : la croissance et la prospérité des années vingt s'opposent à la crise et aux difficultés des années trente. Par conséquent, une source très riche, le fonds du tribunal de commerce de Nice et en particulier l'étude de ses dossiers de faillites et de liquidations judiciaires de l'entre-deux-guerres, a permis de mettre en relation les difficultés des commerçants niçois à cette époque et l'évolution de la conjoncture économique.

L'économie régionale a déjà fait l'objet de plusieurs études¹, mais n'a jamais été abordée sous cet angle. La faillite, au sens large et traditionnel du terme, est la situation légale d'un débiteur qui cesse ses paiements, c'est à dire qui faillit à ses engagements. La faillite est de nos jours conçue d'un point de vue plus économique que juridique.

L'institution de la faillite est liée à l'économie de marché : elle sanctionne la personne qui n'est plus en état de faire face à ses engagements soit par incapacité ou déloyauté, soit en raison de circonstances conjoncturelles. Son nombre reflète l'évolution de la situation économique : aussi augmente-t-il en temps de crise.

L'apport principal de ces dossiers se situe à plusieurs niveaux :

Tout d'abord, ils ont permis de connaître la nature des commerces faisant faillite et par conséquent de savoir qu'elles ont été les activités les plus touchées par l'évolution de la conjoncture économique.

Ensuite, beaucoup de dossiers comportent les causes de la mise en faillite de tel ou tel commerce. C'est un des documents les plus importants car il se présente sous la forme d'une lettre écrite par le commerçant lui-même et mentionne les difficultés et les causes qui l'ont amené à cet état.

Enfin, la grande majorité des dossiers possèdent un bulletin relatif à l'état civil des commerçants faisant faillite permettant de dresser une identité précise de ceux-ci.

Par conséquent, et grâce à l'étude de ces sources, il va être possible de répondre à plusieurs questions essentielles : y a-t-il un rapport entre les faillites locales et la conjoncture nationale ? Peut-on parler de particularismes locaux ? Quelle est la physionomie, en ce qui concerne le monde du commerce, de l'économie niçoise ? Peut-on dresser une sociologie des personnes faisant faillite ? Quelles sont les causes des difficultés des commerçants niçois à cette époque ?

Il faudra donc en premier lieu expliquer l'augmentation, au cours des années vingt et malgré la période de prospérité, du nombre de faillites et dresser une typologie des commerces en difficultés à cette époque ; dans un second temps, montrer quelles répercussions la crise de 1929 a eu sur le monde du petit commerce à Nice, voir si la diminution des faillites à la fin des années trente est une conséquence des mesures économiques prises par les différents gouvernements pour conjurer la crise.

¹ D. Calvière, *La crise économique de 1929 dans les Alpes-Maritimes*, D.E.S Nice, 1967 ; V. Bannier, *Les commerçants étrangers à Nice dans l'entre-deux-guerres*, M.M. Nice, 1984 ; P. Falconnier, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1919 à 1929*, M.M. Nice, 1975 ; F. Bernard, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1929 à 1939*, M.M. Nice, 1976.

• **Les années vingt : événements conjoncturels et lois du marché, causes principales des faillites.**

Les années vingt en France sont souvent synonymes de prospérité et de croissance. On les a même surnommées «les années folles ». Effectivement, cette période ne va pas connaître les difficultés des années trente.

Malgré ce, au début des années vingt, la guerre a sapé en profondeur la puissance française : le pays sort meurtri de ce conflit. Puis, conséquence directe de celui-ci, la crise de 1921 frappe la France. Enfin, un des problèmes majeurs de cette période est la stabilisation du franc, problème résolu seulement en 1928 par Poincaré.

Par conséquent, malgré la période de prospérité, de nombreuses difficultés apparaissent. C'est au niveau de la région niçoise et du monde du petit commerce qu'il va falloir en montrer les répercussions. En effet, la région n'échappe pas aux problèmes que connaît le reste du pays.

La fin des hostilités n'a pas engendré la fin des difficultés économiques. Les prix augmentent, les démobilisés ne retrouvent pas du travail immédiatement, la crise de 1921 qui frappe la France est aussi brève que violente. Il convient donc maintenant d'examiner et de différencier les causes de l'état de faillite des commerçants niçois à la sortie de la guerre.

6.6% des faillites ont eu lieu entre 1919 et 1923 et ont pour causes principales l'état de guerre que le pays a connu entre 1914 et 1918 et ses conséquences. Sur le plan matériel, les pertes sont considérables ; conséquence de l'inflation, les prix augmentent de manière vertigineuse malgré le retour de la paix et frappent durement le monde du travail, les salaires ne pouvant suivre les hausses qu'avec retards et difficultés : on parle de «cherté de la vie » ; les impôts augmentent également ; les activités autres que le tourisme qui faisaient la force de la région (bâtiment, industrie florale) sont sur le point de s'effondrer ; le trafic du port de Nice a considérablement baissé, bien qu'il ne fut jamais très élevé ; il y a des pénuries en matière de ravitaillement ; le chômage augmente avec l'afflux des démobilisés et des étrangers, surtout des Italiens. Voilà l'état économique de la région à la sortie de la guerre et la prospérité n'est donc pas encore au rendez-vous.

Le conflit en lui-même est source de difficultés pour les commerçants niçois. En effet certains sont obligés de cesser l'exploitation de leur commerce entre 1914 et 1918 car la situation commerciale est devenue trop précaire à ce moment par suite de l'état de guerre. Effectivement, et surtout à partir de 1917, l'approvisionnement de la région devient fort difficile, après que la voie Marseille-Vintimille fut presque entièrement réservée à l'acheminement des renforts alliés suite au revers que l'Italie venait de subir.

Au cours de cette période de pénurie, les prix affichent une tendance à la hausse et celle-ci est particulièrement sensible pour les produits alimentaires. Il est par conséquent évident que certains commerces connaissent des difficultés. En plus, sont créés une Commission départementale d'alimentation en 1914, des magasins généraux et des coopératives en 1918. Ils ont pour but de normaliser le marché en achetant des marchandises revendues avec une majoration minime². Cela fait du tort aux commerçants et en particulier aux épiciers qui ne peuvent malgré tout formuler qu'une opposition fictive vue les difficultés du moment.

La guerre a entraîné la mort de 4000 Niçois³. Cela n'a pas été sans conséquence pour les commerçants de la région qui comptaient parmi ces personnes décédées des associés, des gens qui leur devaient de l'argent, c'est-à-dire des débiteurs.

² R. Schor, *Nice et les Alpes-Maritimes de 1914 à 1945*, Nice, Centre régional de document pédagogique, 1974.

³ M. Bordes, *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 1976

Il est possible, pour illustrer tout cela, de prendre l'exemple d'un commerçant en beurre, fromages et salaisons qui mentionne dans sa lettre les différentes difficultés qui l'ont amené à déposer son bilan en 1919 :

«Il a cessé l'exploitation du commerce de beurre, fromages et salaisons en mai 1917 suite à la situation commerciale devenue assez précaire à ce moment par suite de l'état de guerre, situation s'aggravant nécessairement depuis cette époque. Son associé est décédé et il n'a par conséquent plus d'aide matérielle ni morale. La plupart de ses débiteurs sont morts ou disparus pendant ces cinq dernières années. Il est donc dans l'impossibilité de faire face à ses engagements et demande sa mise en liquidation judiciaire pour que ses créanciers puissent rentrer dans la plus grande partie de leurs fonds.⁴ »

La mobilisation trouble profondément la vie de la région et suite à celle-ci des perturbations, comme la monopolisation des transports ferroviaires pour l'acheminement des troupes, paralysent la vie économique, de sorte que les travailleurs non mobilisés connaissent le chômage.

Autre conséquence de la mobilisation, c'est le départ des personnes qui constituaient la clientèle de différents commerces. Il est vrai que la région est désertée suite à l'état de guerre. En plus, malgré les tentatives pour maintenir l'activité touristique qui avait fait la richesse de la région, la saison 1914-1915 est un échec : en effet, une partie de la clientèle traditionnelle a disparu. Un cordonnier de Beausoleil ayant fait faillite en 1920 donne, pour justifier de son état de faillite, les raisons suivantes :

«Après la déclaration de guerre en août 1914, le pays a été complètement déserté. Les hivernants ne sont pas revenus à Nice, le casino et les grands établissements ayant fermé. Tous les employés constituant sa principale clientèle ont quitté la localité. Par conséquent, ses affaires ont connu une débâcle complète.⁵ »

Beaucoup de commerçants se trouvent donc dans la nécessité de déposer leur bilan par suite d'un long chômage causé par la guerre et de la non rentrée de certaines créances dues.

Au front, de nombreuses personnes sont décédées et parmi elles des gérants de commerce. Celui-ci, étant resté sans direction depuis plusieurs années, a subi des pertes considérables ce qui a entraîné sa faillite. D'autres personnes ont contracté des maladies et cela n'a pas été sans conséquence au moment où elles ont dû reprendre en main leur commerce.

En ce qui concerne la période 1920-1923, les causes invoquées par les commerçants se rapportent beaucoup plus aux conséquences de la guerre sur l'économie à la sortie du conflit qu'à l'état de guerre lui-même.

A la sortie de la guerre, le Gouvernement doit remettre en état le pays. En effet, pour les transports, sur 120.000 km de routes, 62.219 sont à refaire, 1.858 km de canaux sont hors d'usage, 2.901 km de voies ferrées d'intérêt général et 2.725 km d'intérêt local sont détruites ou endommagées⁶.

La région des Alpes-Maritimes rencontre le même problème bien qu'elle ne connut pas l'intensité des combats d'autres régions françaises. En effet, elle était très éloignée du front. Malgré ce, les transports sont trop irréguliers et insuffisants pour que la vie économique de la région puisse se relever immédiatement. En plus, les Alpes-Maritimes sont très excentrées par rapport au reste du pays et la rareté des produits se fait sentir.

Par conséquent, il est impossible pour certains commerçants niçois d'expédier les marchandises fabriquées. D'autres, ayant l'intention de reprendre la direction d'un commerce à la sortie de la guerre, s'opposent à de trop grandes difficultés et font faillite quelques temps

⁴ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0829

⁵ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0830.

⁶ A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1918-1931)*, Paris, Fayard, 1969-1972.

après l'ouverture de leur magasin. C'est le cas par exemple pour un commerçant en alimentation qui, après s'être installé en janvier 1919, fait faillite pour les raisons suivantes :

« Installé depuis le 10 janvier 1919 à Nice et tenant un commerce d'alimentation dans un magasin loué, il avait l'espoir de pouvoir travailler à un moment où on pouvait compter que les affaires reprennent un cours normal. Mais l'état de guerre subsistait encore avec toutes ses restrictions, ses inconvénients et notamment la crise perpétuelle des transports. Tout cela a entraîné des pertes considérables dont il n'a pu se relever.⁷ »

Le chômage frappe également la région à la sortie de la guerre et ce jusqu'en 1922. En effet, les conséquences immédiates du conflit, manque de matières premières, difficulté des transports, position excentrée du département, plus le retour des démobilisés font que le nombre de chômeurs augmente à cette époque. En plus des causes nationales, une conjoncture tout à fait spéciale dans la région aggrave la situation : la hausse du nombre d'Italiens cherchant un emploi et le retour des démobilisés au moment même où la saison touristique finissait. Le nombre de chômeurs atteint le chiffre de 18 000 à 19 000 en 1919⁸. En plus de la hausse des prix, le chômage ne peut que saper encore davantage les revenus des personnes et cela s'en ressent au niveau de leur consommation.

La guerre a déclenché des mécanismes qui ne s'arrêteront plus et parmi eux le dérèglement total du système monétaire mondial traditionnel, l'inflation.

Ces éléments conjoncturels influent sur la vie économique de la région. En effet, les causes principales données par les commerçants pour justifier de leur état de faillite sont la crise commerciale que traverse le pays au début des années vingt et les variations des prix.

Ainsi, beaucoup se plaignent au départ de la hausse des prix qui n'est pas sans effet dans leurs affaires. En plus de cette hausse des prix à la fin du conflit, la lente progression des salaires n'est pas faite pour arranger les affaires des commerçants.

Mais à partir de 1920 se produit un violent changement de conjoncture : les prix baissent et ceci est une conséquence directe de la crise de 1921, une des plus complexes de l'époque. C'est à partir de cette date que les commerçants niçois emploient le terme de crise commerciale dans leur lettre. La baisse des prix qui frappe leurs marchandises ne leur permet plus de faire face aux échéances et engagements pris auprès de divers fournisseurs. Ce phénomène devient la principale cause mentionnée par les commerçants pour justifier leur état de faillite. Ils se plaignent, pour la majorité, de la crise qui sévit sur tous les commerces, de la période de marasme traversée ces derniers mois, du mauvais état général des affaires. Le témoignage d'un négociant en tissus vient illustrer de manière parfaite les variations des prix et des changes entre 1919 et 1922 :

« En prévision de la saison d'hiver 1920-1921, il a fait des provisions de marchandises en draperies anglaises et françaises : payées au cours plus qu'élevé, en raison de la hausse produite, il a subi les effets du change et de son cours énorme sur beaucoup de marchandises. Mais la baisse de 30 à 40% sur les prix d'achat survenue en 1921 l'a paralysé dans ses affaires et il a dû vendre en dessous du cours d'achat pour conserver sa clientèle⁹. »

Même le tourisme hivernal, qui avait donné au littoral sa richesse et son prestige, ressent nettement les effets de la récession mondiale qui sévit lors de la saison 1920-1921, alors que dès 1919, son redressement se confirmait tandis que pour d'autres activités le marasme persistait. En effet, les premières saisons qui suivent le retour de la paix connaissent le succès, bien que les prix aient fortement augmenté et que de nombreuses difficultés subsistent¹⁰. Par conséquent, la crise de 1921 venant même jusqu'à ébranler la première

⁷ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0831.

⁸ P. Falconnier, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1919 à 1929*, M.M Nice, 1974.

⁹ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0832.

¹⁰ R. Schor, *Nice et les Alpes-Maritimes de 1914 à 1945*, Nice, Centre régional de document pédagogique, 1974.

activité économique de la région, il est aisé de comprendre les difficultés que connaît le monde du petit commerce à Nice.

Ce sont les lois du marché qui régulent en réalité la vie économique lorsque celle-ci n'est pas bouleversée ou entravée dans sa bonne marche par des événements conjoncturels. Elles jouent à tous les niveaux de l'économie et ont donc aussi des conséquences sur le monde du petit commerce.

Le libéralisme économique a des conséquences sur l'activité des commerçants niçois surtout en 1922 et 1923, c'est-à-dire à un moment où les difficultés conjoncturelles comme les répercussions de la guerre ou de la crise de 1921 sont moins importantes. Cela ne signifie en rien que certains commerçants n'aient pas fait faillite en 1922 et 1923 pour les raisons invoquées précédemment car ces causes ne disparaissent pas mais sont tout simplement moins évoquées à partir de 1922.

Tout d'abord, certains se plaignent de la concurrence des grands magasins et des industriels fabricants qui pratiquent des prix bien inférieurs à ceux des petits commerçants qui ne possèdent qu'une marge infime entre leur passif et leur actif. Par conséquent ces commerçants, qui ne peuvent pas suivre les prix pratiqués par la concurrence, font faillite.

D'autres, et ce à partir de 1922, font faillite car ils sont inexpérimentés ou peu initiés aux affaires commerciales. La période de prospérité commençant à se dessiner. Il est possible de penser que certaines personnes se sont lancées dans l'aventure commerciale espérant être soutenues par la reprise de la croissance et par le retour de la prospérité. Mais les difficultés nées de la crise de 1921 étant toujours présentes, ils n'ont pu gérer correctement leur commerce. C'est le cas pour un commerçant qui, débutant dans ce genre de commerce, achète en août 1920 un fonds de commerce de fabrication de biscuiterie, confitures et autres produits. Mais il est surpris par la crise qui sévit à ce moment et par le montant des frais d'acquisition, d'aménagement et d'installation qui ont dépassé toutes ses prévisions.¹¹

Egalement, beaucoup de commerçants font faillite à cause de problèmes d'argent tout simplement. Ce problème entre dans le cadre des lois du marché. En effet, l'argent est l'élément principal et indispensable pour que puisse fonctionner tout commerce. Il est nécessaire par exemple pour acquérir le fonds, pour payer les fournisseurs. Plusieurs commerçants justifient donc leur état de faillite par des problèmes d'argent et de la manière suivante : ils ne sont plus en état de faire face aux exigences de leurs créanciers ; les pertes éprouvées dans leur commerce les forcent à suspendre leurs paiements ; au contraire, les débiteurs ne paient pas au commerçant les sommes dues ; l'actif réalisé ou à réaliser est insuffisant pour payer le passif de la société ; les frais engendrés par le commerce sont trop élevés (loyers, salaires des employés, impôts) ; les emprunts sont impossibles à rembourser.

Pour finir d'analyser les causes des faillites qui ont eu lieu entre 1919 et 1923, il convient maintenant de voir quelques cas particuliers pour que l'étude de cette période soit la plus complète possible.

Tout d'abord, deux commerçants, l'un en 1920 et l'autre en 1923, font faillite car ils font chacun l'objet d'une demande en divorce.

En 1919, une société spécialisée dans le cycle, la moto et les machines à coudre doit fermer ses portes après que la maison mère située à Paris ait changé de propriétaire. En effet, les négociants qui représentaient cette société pour la région disent dans leur lettre qu'elle a cédé son titre à une autre personne qui ne possède aucun dépôt, ni les ressources disponibles pour acheter des marchandises. Il leur est donc matériellement impossible de maintenir leur existence commerciale¹².

¹¹ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0836.

¹² Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0829.

Enfin, deux autres commerçants, un épicier en 1921 et un laitier en 1923, font faillite suite à des saisies conservatoires pratiquées sur les marchandises et le matériel se trouvant dans leur fonds de commerce.

Ainsi, entre 1919 et 1923, la majorité des faillites est due à la guerre et à ses conséquences sur l'économie du pays. En dehors de la conjoncture économique, il est possible de remarquer que les lois du marché ont continué, comme elles l'ont toujours fait, à assainir l'économie : en effet, les gens incompetents sont mis sur la touche ; la concurrence élimine les plus faibles.

Même si le problème monétaire en France n'est pas résolu avant 1928 par Poincaré, il n'a pas empêché le pays d'entrer dans une phase de croissance et de prospérité. Les problèmes nés de la guerre et la crise de 1921 sont maintenant pratiquement effacés, il n'y a quasiment aucun chômage au niveau des Alpes-Maritimes, la prospérité économique créant de nouveaux emplois. Il serait donc légitime de voir le nombre de faillites baisser ou du moins stagner. Mais il n'en est rien : la courbe ne cessera de suivre une ligne ascendante de 1919 à 1934.

Il a été aisé de trouver des explications pour la période 1919-1923, il sera également facile d'en donner à partir de 1930. Mais donner des raisons lorsque le nombre de faillites augmente en période de prospérité, c'est déjà quelque chose de beaucoup plus complexe. Et c'est là tout l'intérêt de cette étude étant donné que les commerçants niçois font par de leurs difficultés dans les lettres jointes à certains dossiers.

41.5% des faillites ont eu lieu entre 1919 et 1930, ce qui représente un pourcentage assez important malgré la période de croissance que connaît le pays dans les années vingt. Deux autres pourcentages viennent renforcer ce «paradoxe» : pour la période 1919-1930, 84% des faillites ont eu lieu entre 1924 et 1930. De 1926 à 1929, la courbe des faillites subit une augmentation de 130%.

Même si l'économie de la région est fragile car essentiellement fondée sur l'activité touristique, les Alpes-Maritimes connaissent comme le reste du pays une période de croissance et de prospérité. Jusqu'à la grande crise de 1929 qui touche la France à partir de 1930-1931, cette prospérité économique l'emporte sur les difficultés ponctuelles.

La situation¹³ de l'emploi redevient satisfaisante au début de l'année 1923. En effet, les deux principales activités de la région, le tourisme et le bâtiment, se remettent plus vite des difficultés nées de la guerre et permettent d'absorber une partie des chômeurs, même si le bâtiment se redresse plus difficilement suite à la hausse importante des matériaux de construction et des taux de placements financiers. Ainsi, ces deux branches ne connaissent plus le chômage dès 1923.

De 1923 à 1929, le marché du travail a connu des variations. De 1923 à 1926, les Alpes-Maritimes ne connaissent aucun chômage, la prospérité économique créant de nouveaux emplois. En 1927, une légère dégradation du marché du travail atteint la France et n'épargne pas la région. Mais cette crise ne consiste pas en des licenciements mais tout simplement en une baisse des offres d'emplois. Par conséquent, ceci ne peut se traduire par une crise mais plutôt par un ralentissement de l'activité économique se répercutant sur le marché du travail, par une baisse sensible de la création de nouveaux emplois. En effet, dès 1928 le chômage est résorbé.

Les remous économiques et sociaux d'après-guerre laissent la place aux nouveaux de l'activité économique. La prospérité des années vingt est bien réelle mais inégale car profitant aux secteurs fondamentaux de l'économie de la région. Le tourisme est la pierre angulaire de toutes les manifestations de la vie économique des Alpes-Maritimes. De 1922 à 1928, l'activité touristique est en plein essor. Elle connaît en 1926 sa meilleure saison.

¹³ P. Falconnier, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1919 à 1929*, M.M Nice, 1975.

L'essor du tourisme favorise la relance et l'épanouissement d'autres activités. Il y a un développement spectaculaire des activités du bâtiment et des travaux publics avec l'intense urbanisation de la côte. En effet, la population urbaine passe de 75% en 1921 à 84% en 1931 au détriment de la population rurale. Par conséquent, le bâtiment, ayant profité plus que tous les autres secteurs de l'essor du tourisme et de la croissance considérable de la population, connaît une véritable fièvre de la construction à partir de 1922 et ce dans l'ensemble des corps de métiers¹⁴.

La région connaît également la prééminence du commerce et des services : transports, banques, habillement, bijouterie, ateliers de confection, fabriques de meubles... Les activités commerciales apparaissent donc dans toute leur prépondérance. Le tourisme engendre en effet l'établissement d'une foule de travailleurs pour satisfaire les besoins alimentaires, vestimentaires des milliers de visiteurs.

Trois autres activités permettent également à la région de prospérer. Tout d'abord, la culture de la fleur coupée contribue à la notoriété de la Côte d'Azur. Ensuite, la culture des fleurs à parfum et l'industrie des parfums sont des activités ayant une importance considérable sur le plan national et mondial. Enfin, la poterie de Vallauris se maintient à son maximum de production mais dépend presque entièrement du marché extérieur¹⁵.

L'économie des Alpes-Maritimes présente cependant certains points faibles. Il y a une grande disparité entre le développement et la modernité du littoral et le poids de la tradition de l'arrière-pays. L'isolement de la région, département frontalier, n'est pas un avantage. En effet, les Alpes-Maritimes sont mal reliées au reste du pays. Enfin, le poids de la concurrence nationale et internationale sur certains secteurs n'est pas sans conséquence sur la vie économique de la région¹⁶.

En plus, les visiteurs désertant dans leur grande majorité la région pendant la saison d'été, cela n'est pas sans conséquence pour les commerçants niçois, certains devant même fermer leur magasin.

Ainsi, le phénomène touristique agit sur toutes les activités du département et tout affaiblissement du mouvement se répercute sur l'ensemble des branches de l'économie de la région. Mais entre 1924 et 1930, le tourisme se porte bien et, malgré certains points faibles, les Alpes-Maritimes connaissent la croissance comme le reste du pays. Il convient donc maintenant d'expliquer ce « paradoxe » entre une région en pleine prospérité comme il l'a été démontré précédemment et l'augmentation continue du nombre de faillites entre 1924 et 1930.

En dehors de quelques exceptions, les lois du marché sont les principales causes des faillites entre 1924 et 1928. En effet, la conjoncture économique est saine et les faillites ne sont pas liées à des crises.

Le nombre croissant des faillites peut donc paradoxalement s'expliquer par le mouvement de prospérité que connaît cette période et qui a suscité à Nice l'installation de nombreux commerces de petite et moyenne taille. C'est en réalité la pression de la concurrence et la lourdeur des charges fiscales qui ont empêché ces établissements de prospérer vraiment. Beaucoup survivent un certain temps, sur la lancée d'une bonne marche générale des affaires, puis périclitent. Les faillites résultent donc souvent d'un mauvais calcul et une sélection s'effectue au profit des commerçants et des industriels les plus solides, les mieux implantés.

¹⁴ D. Calvière, *La crise économique de 1929 dans les Alpes-Maritimes*, D.E.S Nice, 1967.

¹⁵ *Idem*

¹⁶ R.Schor, *Nice et les Alpes-Maritimes de 1914 à 1945*, Nice, Centre régional de document pédagogique, 1974.

A la différence de la période étudiée précédemment, ce sont les lois du marché qui prennent le pas sur les événements conjoncturels en ce qui concerne les causes de l'évolution des faillites.

Pour commencer, de nombreux commerçants font faillite après avoir fait de mauvaises affaires qui leur avaient été présentées comme bonnes. Un commerçant qui tenait une distillerie et qui fait faillite en 1924 témoigne de la manière suivante :

« Ayant fait l'acquisition en octobre 1923 d'un commerce de distillerie à un prix très élevé car le vendeur prétendait qu'il réalisait un bénéfice net très important, les bénéfices se sont avérés en réalité nuls et il lui a été impossible de faire face au paiement d'une des traites mensuelles¹⁷. »

Beaucoup, pour justifier leur état de faillite, font part de leur inexpérience dans le domaine des affaires. En effet, profitant de la période de prospérité, de nombreuses personnes se lancent dans le commerce sans aucune expérience. Mais lors de la prise en main de l'exploitation, elles sont souvent surprises par les frais d'installation, par le coût des opérations commerciales, par la concurrence...

Beaucoup de commerçants font également faillite à cause de la non-exécution de conventions passées avec d'autres personnes ou bien après une association malheureuse. Un grand nombre mentionnent dans leur lettre ce cas. En 1928, un commerçant en meubles, tapis, linge de maison et d'hôtel donne les raisons suivantes :

« L'an dernier, par suite de la défaillance de son associé, il a dû liquider la société et tenir seul une affaire trop lourde pour lui seul. Après avoir réussi à réunir les éléments d'une nouvelle société et fait depuis trois mois de gros sacrifices dans ce but, un des trois associés ne peut tenir ses engagements. Par conséquent à nouveau seul, il n'a aucun espoir ni moyen de continuer son commerce.¹⁸ »

Les problèmes d'argent apparaissent toujours comme pour la période précédemment étudiée. Les causes évoquées ici par de nombreux commerçants et relatives à ce problème sont multiples : difficultés pour le recouvrement de créances dues par les débiteurs ; insuffisance d'actif ; faute de fonds ; non-paiement des créanciers, impôts, loyers...

Une autre cause de faillite est l'expulsion pure et simple du commerçant par le propriétaire des locaux loués par celui-ci et dans lesquels il exploitait son fonds. En effet, la lourdeur des diverses charges fait que certains ne peuvent plus assumer le paiement d'un loyer. En conséquence, le propriétaire intente une action en justice contre le commerçant faute de paiement des loyers dus. Il obtient le plus souvent gain de cause et le commerçant se retrouve sans local pour exploiter son fonds de commerce. Il est donc contraint de déposer son bilan.

Les créanciers, accordant au départ de nombreuses facilités et des échelonnements pour le remboursement de la dette, ont besoin au bout d'un certain temps de cet argent pour qu'eux même puissent faire prospérer leurs affaires et payer leurs fournisseurs. C'est en réalité à leur initiative que les commerçants font faillite étant donné que se sont eux qui les poursuivent devant le tribunal de commerce faute de leur avoir payé les biens nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce. Les poursuivants sont généralement des personnes qui exercent un métier tournant autour de l'activité professionnelle du failli ou bien des banques lorsque le commerçant n'arrive plus à rembourser les emprunts effectués auparavant pour lancer son commerce.

Les lois du marché ont donc pris le pas sur les événements conjoncturels dans les causes des faillites entre 1924 et 1928, mais cela ne veut pas dire que la situation économique

¹⁷ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0841

¹⁸ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0870.

soit totalement saine au cours de cette période et quelques accidents économiques ou « mini-crisis » viennent perturber les activités des commerçants niçois.

Tout d'abord, des commerçants se plaignent de la variation, de la fluctuation des changes. En 1928, un représentant en vins donne pour cause de son état de faillite les raisons suivantes :

La variation du change italien qui s'est produite à l'époque où il avait passé avec sa clientèle des marchés est la cause principale ayant amené dans son affaire un gros déficit¹⁹. »

Ce commerçant donne même l'évolution de son chiffre d'affaire : en décembre 1926, il était de 27.600 francs ; en juin 1927, 4.600 francs ; en août 1927 il n'était plus que de 1.750 francs alors que ses frais généraux s'élevaient à 4.000 francs par mois.

Enfin, il semble que la région ait connu une légère crise en 1925, puisque plusieurs commerçants qui font faillite cette même année donnent pour cause de leurs difficultés la mauvaise marche de la saison actuelle. Malheureusement, les causes exactes de cette crise ne sont mentionnées dans aucune lettre. Mais le témoignage apporté par un fourreur qui fait faillite en 1925 est très intéressant puisqu'il témoigne de la bonne marche de ses affaires les deux années précédentes, signe de prospérité de la région, bonne marche qui aurait sans doute persisté si cet événement conjoncturel n'était pas venu le gêner :

Il a fondé en mai 1922 un commerce de fourrures et pelleteries. Pendant deux ans, malgré des frais d'installation assez considérables, il a pu faire prospérer suffisamment son négoce pour régler régulièrement toutes ses créances. Mais la saison d'été dernière et la saison d'hiver actuelle ayant été déplorables, il n'a pu trouver à vendre les marchandises qu'il avait achetées.²⁰ »

Le tourisme rencontre des difficultés dès 1928 et souffre très vite de la dépression mondiale. De nombreux touristes sont enlevés à la Côte d'Azur à cause du marasme économique général, de la restriction à l'exportation des capitaux, de la cherté des prix français par rapport aux prix étrangers, de la concurrence italienne²¹. Sachant que le tourisme de la région, activité dont dépend la survie de nombreuses autres, doit son succès à une clientèle étrangère qui entre bien avant la France dans la crise, il est aisé de comprendre pourquoi les commerçants niçois témoignent en grand nombre du marasme des affaires dès 1928 et surtout à partir de 1929.

Au niveau national, le boum des années 1928-1930 consacre la vitalité de l'économie française. Mais dès le second trimestre 1929, on peut remarquer l'infléchissement de plusieurs courbes dans le monde (prix de gros, matières premières, productions industrielles) ou en France (valeurs mobilières, dépôts bancaires, faillites). La même année, au niveau de la région des Alpes-Maritimes, le nombre de faillites culmine à 362, niveau qui ne sera plus atteint avant 1932. Mais est-il crédible de penser que les commerçants niçois puissent ressentir les effets de la crise dès 1929 alors que la France n'entre réellement dans la crise qu'à partir de 1931 ?

Il serait plus juste de mettre cette poussée du nombre de faillites sur le compte du hasard. En effet, dans la région, rien ne laisse soupçonner l'ampleur que prendront les événements, d'autant plus que le grand public a une méconnaissance profonde des mécanismes économiques.

Malgré ce, dès 1928, deux ou trois commerçants se plaignent du marasme des affaires, de difficultés économiques. Nous verrons que cette tendance se confirme à partir de 1929 et

¹⁹ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0863.

²⁰ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06U 04/0846.

²¹ R. Schor, *Nice et les Alpes-Maritimes de 1914 à 1945*, Nice, Centre régional de document pédagogique, 1974.

surtout en 1930. Il est en effet indéniable que les Alpes-Maritimes entrent dans la crise avant le reste du pays étant donné que son activité principale, le tourisme, si sensible à l'évolution de la conjoncture économique et dont dépend essentiellement le monde du commerce, est touché dès 1929 par la récession mondiale. Effectivement, la riche clientèle anglaise et américaine est en baisse. La vie économique du département, dont les rouages sont particulièrement sensibles à la conjoncture, est donc envahie par le malaise naissant. Même si le tourisme bat son plein pendant la saison 1930-1931, les rouages de l'économie sont gangrenés par les répercussions de la crise et la dégradation atteint tous les secteurs.

A la fin de l'année 1930, la situation s'est par contre sensiblement aggravée au niveau national. Les prix spéculatifs (prix, valeurs) sont encore en baisse notable. En France, le nombre de chômeurs secourus passe de presque rien (817 en décembre 1929) à 11.952 en décembre 1930. Dans le reste du monde, le désastre se poursuit : les usines ferment, les commandes s'arrêtent²². Fin 1930, la France entre par conséquent dans le cœur de la crise.

Cette même année, dans la région, un phénomène vient confirmer cette évolution : la proportion des commerçants déposant leur bilan augmente de manière significative. En effet, alors que seulement 12.3% des commerçants déposent leur bilan en 1928, ils sont 22.4% dans ce cas en 1930.

Il est donc indéniable que la région des Alpes-Maritimes ressent avant le reste du pays les effets de la crise économique qui débute en 1929. Les commerçants niçois faisant faillite entre 1929 et 1930 confirment cette tendance.

A part quelques cas isolés, les deux principales causes mentionnées par les commerçants sont les suivantes : les problèmes d'argent et le marasme actuel des affaires.

Les commerçants niçois témoignent, comme pour les périodes précédentes, des difficultés financières qui sont à la base de leur état de faillite.

En outre, certains commerçants qui connaissent des problèmes d'argent peuvent encore moins y remédier avec l'arrivée de la crise. Une banque qui fait faillite en 1930 illustre de manière parfaite ce cas :

« La banque constituée en S.A en 1927, au capital de un million de francs, a vu son capital absorbé presque en totalité par les frais d'installation. La gestion difficile est devenue déficitaire depuis le départ d'un des administrateurs, propriétaire d'un nombre important d'actions et gros déposant. Par la suite la situation s'est aggravée du seul fait de l'insuffisance des recettes par rapport aux frais généraux. La situation actuelle ne pouvant se prolonger et aucune amélioration immédiate ne pouvant être envisagée du fait du marasme qui règne dans le monde des affaires actuellement, il se trouve dans l'obligation de déposer le bilan²³. »

Entre 1929 et 1930, l'autre cause principale des faillites est l'apparition de la crise dans la région. En effet, de nombreux commerçants témoignent de la mauvaise saison, de la crise, du marasme des affaires actuel. Il serait donc aisé d'en tirer la conclusion suivante : les Alpes-Maritimes entrent dans la crise dès 1929.

Mais il est sans doute plus sage d'affirmer que la région ressent avant le reste du pays les prémices de la crise dès 1929 et qu'elle n'entre au cœur des difficultés économiques qu'à partir de 1931-1932. L'activité touristique de la région étant très sensible à l'évolution de la conjoncture internationale et la clientèle étrangère étant touchée avant la France par la crise, il est aisé de comprendre pourquoi les commerçants niçois connaissent quelques difficultés dès 1929.

Voir quels secteurs sont les plus touchés, lesquels le sont moins, connaître la nationalité des commerçants permettra de finir d'analyser de manière précise le rapport entre

²² A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1918-1931)*, Paris, Fayard, 1969-1972.

²³ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06 U 04/890-891.

l'évolution de la conjoncture économique et les difficultés que connaissent les commerçants niçois au cours des années vingt.

Trois grands ensembles se distinguent. Tout d'abord, on remarque que cinq secteurs sont très touchés : l'alimentation et essentiellement les épiceries, le bâtiment, les bars et restaurants, les négociants en produits et articles de tous genres, les commerçants. Tous ces secteurs connaissent un nombre de faillites supérieur à cent au cours des années vingt.

Ensuite, le second ensemble regroupe les secteurs plus ou moins touchés, c'est-à-dire connaissant un nombre de faillites variant entre 50 et 100 dans les années vingt. Il se compose des éléments suivants : garage, menuiserie, transport, hôtel, couture, mercerie, débitant de boissons (vins, huiles, liqueurs). Enfin, le dernier ensemble est formé de secteurs peu touchés par l'augmentation des faillites. Tous connaissent moins de 50 faillites : coiffeur, boulanger, boucher, forain, bijoutier, plombier, électricien, cordonnier, antiquaire, représentant, imprimeur, ingénieur, laitier, agent d'affaires, cinéma, ameublement.

Il faut toutefois préciser que nous ne possédons aucune valeur relative, c'est-à-dire la différence entre le nombre de commerces en activité dans tel secteur et le nombre de commerces faisant faillite dans ce même secteur. Ainsi, il ne faut jamais oublier que l'interprétation des chiffres se fait par rapport à une valeur absolue et non pas relative.

Il est donc possible de remarquer que les activités les plus touchées sont celles qui tournent autour du tourisme, alimentation et bâtiment essentiellement. Par contre, l'activité touristique en elle-même l'est moins (hôtels, restaurants). Ainsi, après avoir vu quelle était la nature des commerces faisant faillite dans les années vingt, il convient maintenant d'étudier leur évolution au cours de cette même période.

Les secteurs constitués sont les suivants : l'alimentation comprenant épiceries, boucheries, boulangeries, laiteries, débitants de boissons (vins, huiles, liqueurs) ; les hôtels, pensions, bars et restaurants ; l'habillement composé des bonneteries, merceries, cordonneries, tailleurs ; le bâtiment et activités proches (menuiserie, plomberie, électricité) ; le transport comprenant garagistes, vendeurs de cycles, autos et motos, entrepreneurs ; les négociants en articles et produits en tous genres ; les commerçants sans indication précise.

Tout d'abord, la même analyse peut être effectuée pour le bâtiment, l'alimentation et les commerçants même si quelques nuances apparaissent. Jusqu'en 1922, ces secteurs connaissent peu de difficultés. Seule l'alimentation voit son nombre de faillites augmenter, conséquence directe de la hausse des prix qui s'est produite à la sortie de la guerre.

A partir de 1922 et jusqu'en 1927, on remarque une forte progression des faillites en ce qui concerne ces trois secteurs, progression surtout sensible pour le bâtiment. Mais avec l'essor du tourisme et de l'urbanisation sur le littoral, on peut penser que plusieurs entreprises de travaux publics se sont constituées. Ainsi, l'augmentation du nombre de faillites dans ce secteur est due essentiellement à la concurrence. La même conclusion peut s'appliquer pour l'alimentation et les commerçants : le poids de la concurrence, la lourdeur des charges fiscales, l'inexpérience ont entraîné la faillite de beaucoup de personnes.

Par conséquent, la hausse du nombre des faillites dans ces trois secteurs au cours des années vingt ne s'explique pas par une crise mais paradoxalement par la prospérité et l'essor de la région. C'est seulement à partir de 1927-1928, que cette évolution peut commencer à s'expliquer par les premiers problèmes que connaît la région au niveau du tourisme, problèmes qui se répercutent directement sur ces trois secteurs tributaires de l'activité touristique. En effet, la proportion des faillites augmente de manière très visible et la crise de 1929 prend le pas en ce qui concerne les causes de celles-ci.

Pour la catégorie hôtel-restaurant, on remarque un nombre relativement faible de faillites jusqu'en 1927. De 1928 à 1930, cette proportion augmente de manière très visible. Ce secteur s'apparentant de manière directe aux professions touristiques, cette hausse prouve de

façon indiscutable que le tourisme connaît ses premières difficultés en 1928, difficultés qui vont aller croissant avec l'apparition de la crise.

Conséquence de ceci, les domaines du transport et surtout de l'habillement, tributaires eux aussi de l'activité touristique, connaissent leurs premières difficultés à partir de 1927, alors qu'ils avaient connu un nombre de faillites très faible entre 1919 et 1926. Au niveau de l'habillement, la baisse de la fréquentation touristique influe directement sur l'achat des vêtements et de nombreux commerces font donc faillite. Activité de service, le transport subit également les effets néfastes de la chute de la fréquence touristique dès 1928.

Seuls les négociants connaissent peu de difficultés à la fin des années vingt. Par contre, entre 1922 et 1926, la proportion des faillites peut s'expliquer par les difficultés qu'ils rencontrent en rapport avec le problème de l'inflation.

56% des commerçants qui font faillite entre 1919 et 1930 sont de nationalité française. Parmi eux, 45% sont originaires des Alpes-Maritimes. Ainsi, pas moins de 55% des commerçants français faisant faillite proviennent des autres régions françaises. 39.5% sont originaires des départements éloignés dont 9.3% du département de la Seine ce qui prouve que la frange côtière de la région est une zone attrayante. 15.5% proviennent des départements proches des Alpes-Maritimes : Bouches-du-Rhône, Var, Hérault, Gard, Monaco, Corse, Basses et Hautes-Alpes.

Il est logique de remarquer que la proportion des faillites est plus élevée pour les commerçants originaires des autres régions françaises étant donné qu'ils rencontrent plus de difficultés : peu ou pas de relations dans la région, difficultés pour se constituer une clientèle, concurrence des commerçants locaux.

44% des commerçants qui font faillite entre 1919 et 1930 sont de nationalités étrangères. La valeur élevée de ce pourcentage s'explique par le fait que les Alpes-Maritimes sont un département frontalier. Les Italiens représentent à eux seuls 31.7% des commerçants faisant faillite et 75.5% des commerçants étrangers. Cela prouve leur prépondérance dans la région : en effet, ils composent pour plus d'un quart la population niçoise.

Très loin derrière eux, les Suisses représentent 2% des commerçants, toutes nationalités confondues, et 5% des éléments étrangers faisant faillite, à égalité avec les Belges. Les autres nationalités ne sont que très faiblement représentées et proviennent en majorité de pays européens (Espagne, Russie, Pologne, Grèce, Angleterre).

On remarque donc, et ce de façon logique, que le plus grand nombre d'étrangers à faire faillite sont les Italiens, loin devant les autres nationalités. Par contre, on peut penser que les étrangers, toutes nationalités confondues, connaissent plus de difficultés au moment de leur installation, tout comme les commerçants français venant d'autres régions. Élément venant confirmer ce point, 44% des commerçants faisant faillite dans les années vingt sont de nationalités étrangères alors que la population totale du département ne se compose que de 27% d'éléments étrangers en 1921.

Ainsi, après avoir étudié de manière précise les causes des faillites dans les années vingt, il convient maintenant d'analyser les conséquences de la crise économique de 1929 sur le monde du commerce à Nice dans les années trente.

• **Les années trente : la crise de 1929 et ses conséquences sur le monde du commerce niçois.**

1929 est un tournant pour l'économie mondiale et les difficultés qui apparaissent au cours des années trente contrastent avec la croissance et la prospérité que connut le pays dans les années vingt. Même si la France entre tardivement dans la crise, elle ne peut ignorer à partir de 1931 les multiples problèmes qui touchent son économie.

Les Alpes-Maritimes ressentent sévèrement les effets de la crise économique mondiale car la survie des principales activités du département dépendent en grande partie de la prospérité des clients étrangers. Par conséquent, ce sont essentiellement les secteurs qui tournent autour de l'activité touristique (alimentation, restauration, bâtiment, transport, habillement) qui connaissent de nombreuses difficultés, conséquence non pas comme pour la période précédente d'un mouvement de prospérité mais du marasme des affaires engendré par la crise.

Ainsi, la crise de 1929 et ses conséquences prennent le relais en ce qui concerne l'explication de l'augmentation des faillites au cours des années trente. Le maximum est atteint en 1934 avec 409 faillites. A partir de cette date, la courbe ne cesse de suivre une tendance à la baisse pour retrouver en 1939 le même nombre de faillites qu'en 1925.

La régression s'installe lentement entre 1929 et 1931. A partir de cette date, la région entre au coeur de la dépression comme le reste du pays et aucun des secteurs qui dépendent du tourisme n'échappe à cette crise économique généralisée.

Dans les Alpes-Maritimes, 58.5% des faillites ont eu lieu entre 1931 et 1939 et ce pourcentage est logiquement supérieur à celui des années vingt vu l'ampleur du marasme des affaires. 32% des faillites, c'est à dire près d'un tiers, se sont produites au cours de ces quatre premières années ce qui prouve l'ampleur des difficultés rencontrées par les commerçants.

Les années 1932-1935 sont les plus noires pour le département comme pour l'ensemble de l'économie française. Ainsi, le chômage partiel ou complet apparaît avec la crise économique. Jusqu'en 1932, le chômage officiel est insignifiant dans les Alpes-Maritimes mais cette constatation ne signifie pas l'inexistence du chômage réel. En effet, dès 1931, on constate la multiplication des crédits destinés à sa résorption. En 1932, la persistance et l'aggravation du chômage alarment sérieusement les autorités.

La moyenne mensuelle progresse de 365 chômeurs en 1932 à 1192 en 1936²⁴. En 1932, les plus nombreux se retrouvent au niveau de l'hôtellerie, situation reflétant bien l'importance des activités économiques liées au tourisme, ainsi que leur extrême sensibilité aux phénomènes de crise.

A Nice, le chômage frappe surtout les transports, la manutention, le bâtiment, la métallurgie et l'industrie alimentaire. En 1931, les Alpes-Maritimes figurent parmi les 12 départements où la proportion de chômeurs pour 10.000 habitants est la plus élevée (quatrième position).

Première activité touchée logiquement de plein fouet car très sensible à l'évolution de la conjoncture mondiale : le tourisme. En plus des difficultés connues à partir de 1928, le déclin se poursuit avec l'aggravation de la crise dès 1931. Même si pendant la saison 1930-1931, le nombre de touristes est égal à celui de 1926²⁵, éléments tranquillisant les groupements de commerçants du département, la proportion des touristes étrangers se réduit fortement et les longs séjours à l'hôtel sont très rares. La clientèle étrangère diminue de 17% entre 1931 et 1933 (surtout Belges, Allemands, Américains et Suisses).

Ainsi, les profits de la saison d'hiver diminuent avec la disparition de la clientèle aisée. De nombreux hôtels disparaissent et essentiellement les grands palaces privés de leur riche clientèle étrangère. Ainsi, la baisse de la fréquentation touristique étrangère influe fortement sur les recettes de la saison d'hiver et l'augmentation du tourisme moyen français pendant la saison d'été ne permet pas de combler ce déficit.

Les activités liées au tourisme sont également touchées par la crise et ses conséquences et en premier lieu l'industrie du bâtiment qui connaît un fort ralentissement. Ce

²⁴ M. Bordes, *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 1976.

²⁵ D. Calvière, *La crise économique de 1929 dans les Alpes-Maritimes*, D.E.S Nice, 1967.

secteur voit ses demandes de permis de construire baisser de 40% entre 1929 et 1932²⁶. Le volume des affaires diminue dans toutes les entreprises et la chute des prix des travaux atteint des proportions inquiétantes. En effet, les entreprises se livrent une concurrence déloyale par le biais d'une politique de bas prix.

Toutes les activités commerciales et de service étant très liées au tourisme, il est aisé de comprendre que tous les secteurs qui tournent autour sont ébranlés.

Enfin, toutes les activités très dépendantes des marchés extérieurs sont victimes moins de la crise proprement dite que des mesures prises par les pays étrangers pour protéger leur économie : la poterie de Vallauris, la fleur coupée, la culture des plantes à parfum.

Preuve indiscutable de la présence de la crise, le nombre de faillites passe de 307 en 1930 à 409 en 1934, atteignant cette année le maximum pour la période de l'entre-deux-guerres. Autre élément venant confirmer ce fait, près d'un tiers des faillites (32%) se sont produites entre 1931 et 1934. Ainsi, dans les années trente, la crise et la dépression économique prennent le relais aux lois du marché qui en période de prospérité éliminaient les entreprises les plus faibles. Longtemps résistante, grâce à la dévaluation opérée par Poincaré en 1928, l'économie française suit, en 1931, un chemin franchement descendant. Tous les indices accusent maintenant la crise : « l'île heureuse est, à son tour, envahie par les eaux²⁷. »

1931 est une année de transition entre les prémices de la crise que connut la région entre 1928 et 1930 et l'entrée des Alpes-Maritimes, comme celle du reste du pays, au coeur de la dépression en 1932. En effet, même si seulement 16% des commerçants déposent leur bilan en 1931 alors que plus de 30% sont dans ce cas en 1933 et 1934, preuve de l'ancrage dans la crise, les causes données par ceux-ci en 1931 pour expliquer leur état de faillite se rapportent pour la quasi-totalité à la crise et au marasme des affaires qui sévissent dans la région.

La crise économique que traverse le pays est la cause principale, pour ne pas dire l'unique, des difficultés des commerçants entre 1931 et 1934. En effet, la quasi-totalité mentionne les difficultés actuelles des affaires, la crise, le marasme, le mauvais état de la situation générale du commerce, le ralentissement et le malaise des affaires...

Première conséquence directe de la crise, beaucoup de commerçants ne peuvent faire face à leurs engagements commerciaux, aux échéances des traites suite à des problèmes d'argent. En effet, mévente, lourdeur des pertes, recettes minimales, dérisoires, manque de trésorerie, situation commerciale de plus en plus déficitaire, affaires périlant de plus en plus, impossibilité de réaliser l'actif sont les causes de nombreuses faillites. Un négociant en vins qui fait faillite en 1933 confirme ce fait :

A cause des circonstances économiques actuelles et de la crise que le commerce subit à Nice, il ne peut réaliser son actif suite à de grosses pertes d'argent²⁸. »

Et c'est à ce moment là que le témoignage des commerçants se relève d'un grand intérêt étant donné qu'il permet de savoir les causes précises de ces problèmes d'argent. Tout d'abord, le manque ou la baisse du travail par suite de la crise entame leurs bénéfices. Ensuite, le manque de clientèle dû à la baisse de la fréquentation touristique mais aussi aux licenciements, au chômage entamant sérieusement les revenus des ménages, réduit de manière significative les recettes. Plusieurs commerçants témoignent dans ce sens. Un hôtelier faisant faillite en 1931 rend compte de la diminution de la clientèle étrangère :

« Il se trouve dans la nécessité de suspendre ses paiements par suite de la crise économique qui sévit actuellement. Malgré tous ses efforts et une sage administration de son

²⁶ F. Bernard, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes entre 1929 et 1939*, M.M Nice, 1976.

²⁷ A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1931-1939)*, Paris, Fayard, 1967-1974.

²⁸ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06 U 04/926.

commerce, les dépenses excèdent les bénéfices en raison du nombre restreint des clients dans leur pension²⁹. »

A partir de ce moment, une suite de causes à effets se produit. La crise entraîne pour les commerçants des difficultés financières et celles-ci ont trois conséquences principales. En premier lieu, il est très difficile de faire face aux exigences de plus en plus présentes des créanciers et des fournisseurs et il devient impossible de les payer. Beaucoup assignent les commerçants devant le tribunal de commerce en déclaration de faillite car ceux-ci ne peuvent plus faire face à leurs échéances et engagements commerciaux et ainsi rembourser leurs dettes.

En second lieu, toujours à cause de cette diminution de l'actif, une grande partie des commerçants qui louaient leur fonds de commerce ne peuvent plus s'acquitter du paiement des loyers très élevés et écrasants. Les propriétaires, augmentant les loyers pour faire face à la crise et mettant ainsi les commerçants au pied du mur, refusent le renouvellement du bail ou bien entament une procédure d'expulsion.

En dernier lieu et autre conséquence de la dépression économique, les différentes charges et frais généraux augmentent étant donné que, à l'opposé, le chiffre d'affaires diminue de manière très significative. En effet, les loyers mais également les impôts, les intérêts, les contributions sont à la hausse en temps de crise.

Certains commerçants faillissent car leurs débiteurs ont eux aussi fait faillite auparavant à cause de la crise. On entre ici dans un cercle vicieux. En effet, en plus des problèmes du moment (baisse de la clientèle, des bénéfices, hausse des diverses charges, pressions des créanciers), le commerçant ne peut recouvrer les sommes qui lui sont dues. Ainsi, il lui est encore plus difficile de faire face à ses paiements et échéances. Le témoignage d'un fournisseur pour hôtel qui fait faillite en 1932 illustre de manière parfaite ce fait :

« Exploitant son commerce depuis cinq ans, mais ayant subi de graves pertes suite à la faillite de certains clients et ayant à faire avec certains fournisseurs trop pressants, il se voit contraint de déposer son bilan.³⁰ »

Enfin, deux séries de causes entraînant la faillite des commerçants sont des conséquences indirectes de la crise économique. En premier lieu, la concurrence se fait encore plus durement ressentir en période de dépression d'autant plus que les prix ont une sérieuse tendance à la baisse. La crise a eu pour effet une diminution importante de ceux-ci, sous l'effet de la défaillance de la demande.

En second lieu, certains commerçants rencontrent de nombreuses difficultés avec leur banque qui leur accordait jusqu'à maintenant crédits et facilités d'escompte. En effet, en période de prospérité, les banques sont quasiment sûres de pouvoir recouvrer les sommes qu'elles ont prêtées alors qu'en période de crise, elles deviennent très vite méfiantes.

Les autres causes évoquées ne représentent que quelques cas de faillites qui ont eu lieu entre 1931 et 1934 mais il est important de les étudier pour être complet dans l'analyse de celles-ci. Tout d'abord, certains commerçants donnent pour cause de leur état de faillite la maladie : soit la leur et ainsi ils ne peuvent plus s'occuper de leur commerce entraînant par exemple la perte de la clientèle ; soit celle d'une personne proche et ils ne peuvent plus faire face aux dépenses qu'elle engendre.

Ensuite, quelques commerçants sont déclarés en état de faillite car il y a eu irrégularité dans la constitution de la société, car ils sont coupables de détournement de fonds, de banqueroute frauduleuse, car ils ont trompé leurs créanciers.

²⁹ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06 U 04/897.

³⁰ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06 U 04/911.

Quelques commerçants font également faillite à la suite du départ ou de la séparation de leurs associés et ne peuvent plus par conséquent assumer à eux seuls l'ensemble des charges qu'entraîne l'exploitation d'un commerce.

Enfin, certains ayant hypothéqué des biens meubles ou immeubles pour garantir leurs emprunts se trouvent confrontés à des saisies-arrêts ou à des saisies-conservatoires ordonnées par les créanciers qui bloquent l'exploitation.

La situation économique de la région et du pays a maintenant changé et une période de crise succède à la prospérité et à la croissance des années vingt. Il va être par conséquent intéressant de voir quels types de commerces font faillite entre 1931 et 1934 mais surtout d'effectuer une comparaison avec ceux en difficulté la période précédente et voir si une évolution apparaît.

Trois grands ensembles se distinguent comme pour la période précédente. Tout d'abord, on remarque que quatre secteurs sont très touchés : l'alimentation et principalement les épiceries, le bâtiment, les bars et restaurants, les négociants. Ils connaissent tous un nombre de faillites oscillant entre 120 et 180 (8 à 12% des faillites entre 1931 et 1934).

Ensuite, le second ensemble regroupe les activités plus ou moins touchées, c'est-à-dire connaissant un nombre de faillites qui varie entre 50 et 100. Ces secteurs sont les suivants : hôtel, bonneterie, garagiste, menuisier, transport, tailleur, commerçant sans indication précise. Enfin, le dernier ensemble est composé des activités peu touchées par la crise avec un nombre de faillites inférieur à 50 (moins de 3% des faillites entre 1931 et 1934) : coiffeur, forain, boulanger, boucher, bijoutier, plombier, électricien, cordonnier, antiquaire, représentant de commerce, imprimeur, ameublement, ingénieur, cinéma, agent d'affaires.

Par conséquent, on remarque qu'il n'y a pratiquement aucune différence entre la période de prospérité et celle de crise en ce qui concerne la nature des commerces faisant faillite. Les secteurs très touchés (alimentation et bâtiment essentiellement) sont toujours ceux qui tournent autour de l'activité touristique du département.

Par contre, si l'on compare les pourcentages des principaux commerces faisant faillite en période de croissance à ceux des principaux commerces faisant faillite en période de crise, on remarque que certaines évolutions non négligeables apparaissent.

Tout d'abord, le secteur de l'alimentation connaît un pourcentage de faillites similaire entre les deux périodes (18.7%). Ce secteur portant sur des produits de première nécessité, il est par conséquent moins sensible aux fluctuations de la conjoncture économique. La même conclusion peut être apportée pour les négociants.

Ensuite, deux catégories voient leur pourcentage de faillites augmenter de manière très sensible. Le secteur hôtels-restaurants passe de 11.4% des faillites dans les années vingt à 13% entre 1931 et 1934, conséquence directe de la baisse de la fréquentation touristique dans la région. On remarque néanmoins que le secteur de l'hôtellerie (3.2% à 3.7%) est moins touché que celui de la restauration. En effet, même si les grands palaces de la côte doivent fermer, conséquence directe de la disparition de la clientèle aisée, le développement du tourisme moyen profite à la moyenne hôtellerie.

Il en va de même pour le secteur de l'habillement (8.5% à 10.6%), qui, suite à la diminution du mouvement touristique, connaît une mévente aiguë des articles de luxe et de demi-luxe.

Enfin, on remarque que seuls les secteurs du bâtiment et du transport connaissent une diminution de leur pourcentage, diminution importante pour le bâtiment, avec 24.5% des faillites en période de prospérité et 18.3% entre 1931 et 1934, et moins prononcée pour le transport (10.2% à 7.7%). Deux explications à cette baisse peuvent être données. En premier lieu, les entreprises survivantes peuvent mieux traverser l'épreuve de la crise car plus saines et plus solides étant donné qu'une sélection s'est opérée en période de croissance. En second

lieu, un programme de grands chantiers ouvert pendant la période de prospérité se terminent au cours des années 1929-1931, donnant du travail aux entreprises.

Enfin, même si certaines activités sont en apparence peu touchées par la crise, car elles représentent moins de 3% des faillites qui ont eu lieu entre 1931 et 1934, on remarque qu'elles ressentent de manière tout à fait conséquente les effets de la dépression économique. Ainsi, c'est par exemple le cas pour la bijouterie-horlogerie qui voit son pourcentage de faillites doubler, passant de 0.5% des faillites dans les années vingt à 1% entre 1931 et 1934, de même pour les coiffeurs-parfumeurs dont le pourcentage de faillites passe de 1.1% à 2% entre les deux périodes. C'est également le cas pour l'imprimerie, l'ameublement.

Pratiquement 55% des commerçants faisant faillite au cours de cette période de crise sont de nationalité française. Il n'y a donc quasiment aucune évolution par rapport aux années vingt³¹. La seule évolution sensible se situe au niveau suivant : 43.3% des commerçants français qui font faillite sont originaires des Alpes-Maritimes (45% au cours de la période de croissance). Ainsi, le nombre de commerçants originaires des autres départements français est encore un peu plus élevé par rapport à l'époque précédente. En effet, en plus des difficultés connues entre 1919 et 1930 (concurrence des commerçants locaux, constitution difficile d'une clientèle, peu de relations dans la région) vient s'ajouter la crise.

40.5% des commerçants qui font faillite entre 1931 et 1934 sont de nationalité étrangère. On remarque donc une légère diminution par rapport à la période précédente (44%). Les Italiens représentent à eux seuls 30% des commerçants, toutes nationalités confondues, faisant faillite et 74.6% des commerçants étrangers.

Par contre, on peut s'étonner de la chose suivante : le pourcentage de commerçants italiens qui font faillite en période de crise est légèrement moins élevé que pour la période précédente (30% contre 31.7%) alors que la loi du 10 août 1932 limite la proportion d'étrangers dans certaines branches d'activité professionnelle, la main-d'oeuvre italienne faisant l'objet d'une série de décrets suite à cette loi. Une explication peut-être avancée : dans les secteurs de la coiffure et de la boulangerie, les contingentements soulèvent de nombreuses difficultés vue la place qu'occupent les Italiens³² (80% de la main-d'oeuvre employée dans la coiffure ; la quasi-totalité des patrons boulangers est de nationalité italienne, employant une main-d'oeuvre de même origine). Le chômage dans ces deux secteurs est exclusivement français.

Très loin derrière les Italiens, les Russes représentent 1.7% des commerçants faisant faillite, toutes nationalités confondues, à égalité pratiquement avec les Suisses et les Belges (1.5%). Les autres nationalités sont toujours faiblement représentées et proviennent en grande majorité de pays européens (Pologne, Angleterre, Espagne, Grèce).

Après avoir vu combien la crise et ses conséquences étaient la cause quasi unique des faillites entre 1931 et 1934, il convient maintenant d'analyser la baisse enregistrée par le nombre de faillites à partir de 1935, diminution discontinue jusqu'en 1939.

Le pic de la crise est atteint en 1934 dans la région avec le maximum de faillites de l'entre-deux-guerres mais cela ne signifie en rien que la baisse enregistrée par celles-ci en 1935-1936 est une conséquence de la disparition de la crise. Bien au contraire, la dépression économique est toujours présente dans les Alpes-Maritimes comme le prouve la proportion des dépôts de bilan : plus de 30% des commerçants déposent leur bilan en 1935. Par contre, en 1936, seulement 17.6% sont dans ce cas. 1936 serait donc l'année de transition pour la région entre la crise et la reprise des années suivantes.

³¹ 56% des commerçants faisant faillite entre 1919 et 1930 sont de nationalité française.

³² P. Caramagna, *Les Italiens à Nice dans l'entre-deux-guerres*, M.M Nice, 1974.

En 1935-1936, la reprise économique se fait nettement sentir au niveau national. Le nombre des faillites diminue de 17% en un an en France. Après la dévaluation entreprise par le Front populaire en septembre 1936, la reprise est rapide, la production industrielle remontant de 12% en trois mois³³. Ainsi, des perspectives très brillantes s'ouvrent à l'économie française. Cette relance de l'économie est sûrement également ressentie dans les Alpes-Maritimes qui enregistrent une baisse des faillites de 25% entre 1934 et 1936.

Malgré ce, relance économique ne signifie pas disparition de la crise dans la région comme le prouvent divers indices montrant la persistance des difficultés, le monde du commerce et de l'artisanat ne pouvant ressentir immédiatement les effets d'une reprise. Au niveau national, le nombre de chômeurs passe de 240 000 en 1929 à 860 000 en 1936 alors que dans le département, la moyenne mensuelle progresse de 365 chômeurs en 1932 à 1192 en 1936. 1936 est une année noire pour le chômage dans les Alpes-Maritimes : il connaît une poussée particulièrement forte avec une augmentation de 77% par rapport à 1935³⁴. Les activités professionnelles du secteur tertiaire sont les plus touchées, le chômage représentant 45% de l'ensemble des secteurs et augmentant de 80% par rapport à 1935.

Un autre indice qui permet de cerner la crise est l'évolution de l'activité touristique de la région. Le rendement de la taxe de séjour baisse de 25% entre 1929 et 1936. Le repli sur elles même de toutes les nations est une condition défavorable aux activités touristiques des Alpes-Maritimes, l'élément étranger étant de plus en plus rare.

Par conséquent, la saison d'hiver est toujours déficitaire et la stagnation du tourisme d'été malgré tous les efforts faits pour le développer ne représente que 13% des bénéficiaires en 1935 et ne compense en rien les pertes de cette dernière.

Secteur très lié à l'activité touristique de la région, le bâtiment voit baisser le nombre de ses demandes de permis de construire de 46% entre 1929 et 1936. Enfin, jusqu'en 1936, les difficultés économiques plongent dans l'inquiétude et le mécontentement tous les milieux de la population du département et, même si l'opinion publique ignore profondément les mécanismes économiques, ils se plaignent légitimement de la « vie chère », de la baisse des revenus. Les commerçants et industriels, eux, protestent contre l'aggravation des charges et des frais généraux d'autant plus lourds que le chiffre d'affaires diminue considérablement.

Ainsi, malgré la reprise économique enregistrée au niveau national, les conséquences de la crise économique continuent à sévir dans la région comme le prouve le témoignage des commerçants faisant faillite entre 1935 et 1936 mettant toujours au premier rang des causes de leurs difficultés la dépression et les conséquences qu'elle engendre. En effet, pratiquement tous se plaignent du mauvais état général des affaires. Ils ne peuvent plus faire face à leurs engagements, aux sommes dues, désintéresser leurs créanciers suite au manque de travail, à la baisse du chiffre d'affaires depuis plusieurs années, à la diminution des recettes, aux grandes pertes subies dans leur commerce.

A cela, il y a trois causes essentielles, conséquences directes de la crise. Tout d'abord, la clientèle se raréfie, diminue, d'autant plus que, comme on l'a vu, 1936 est l'année la plus noire en ce qui concerne les chiffres du chômage. Et, même si le tourisme devient plus démocratique et moins aristocratique, donc dépendant moins de la clientèle étrangère, à partir des années trente, la région n'en ressent pas encore les retombées en 1936, malgré l'octroi des deux semaines de congés payés. En réalité, on entre dans un véritable cercle vicieux : par suite de la persistance de la crise économique, le commerçant voit sa clientèle se raréfier entraînant pour lui de lourdes pertes : ils ne peuvent donc pas faire face à ses engagements.

Ensuite, les commerçants se plaignent toujours de la concurrence que se livrent les différents commerces pour pouvoir survivre. Enfin, dernière conséquence directe de la crise

³³ A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1931-1939)*, Paris, Fayard, 1967-1974.

³⁴ M. Bordes, *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 1976.

pour les commerçants, il leur est très difficile de faire face à la lourdeur des charges, contributions, impositions et frais généraux. Ils ne peuvent plus au bout d'un certain temps faire face au paiement de leurs fournisseurs. Ainsi, certains sont expulsés de leurs locaux par le propriétaire ou bien sont sous le coup de saisies-arrêts qui bloquent totalement leur exploitation.

Autre conséquence de la crise, mais cette fois-ci indirecte, de nombreux commerçants ne peuvent plus payer leurs créanciers car eux même n'arrivent pas à encaisser les sommes qui leur sont dues suite à la faillite d'un ou plusieurs de leurs débiteurs irrécouvrables.

Par contre, en 1936, une autre difficulté s'ajoute à celles engendrées par la crise pour certains commerçants : l'application des lois sociales mises en place par le Front populaire.

Il est aisé de comprendre que l'application de celles-ci est beaucoup plus difficile pour les entreprises et les sociétés employant de nombreuses personnes que pour le commerçant tenant seul sa boutique ou ayant un ou deux employés. Ainsi, en plus des difficultés de l'heure actuelle énumérées auparavant, les hausses de salaires et la semaine de quarante heures sont durement ressenties comme le prouve cette société de constructions mécaniques qui fait faillite en 1936 :

« Par suite des augmentations de salaires, de la crise sérieuse qui sévit dans cette industrie et des rentrées difficiles pour travaux effectués par elle, elle se voit contrainte de déposer son bilan³⁵. »

Malgré ce, on peut penser que l'octroi de deux semaines de congés payés est une mesure très bénéfique pour la région. La vie économique du département étant essentiellement basée sur l'activité touristique, et cette dernière se démocratisant de plus en plus, la fréquentation des touristes français ne peut qu'aller croissante.

De l'automne 1936 à la fin de l'année 1939, le pays enregistre une reprise économique malgré la rechute connue entre le milieu de l'année 1937 et le début de l'année 1938. A partir de 1937, le nombre de faillites des Alpes-Maritimes retrouve le niveau qu'il avait connu entre 1925 et 1927, années les plus belles de la période de prospérité. Le pourcentage de commerçants déposant leur bilan diminue de façon très significative passant de 30% en 1935 à 13% en 1938. Mais la crise économique ne devient pas secondaire dans les causes données par les commerçants. Par conséquent, de nombreuses difficultés persistent dans le département, même si tous ces indices tendent à prouver que le monde du commerce des Alpes-Maritimes commence à sortir de la crise dès 1937.

Le témoignage des commerçants tend à prouver cette inflexion étant donné que beaucoup moins mettent en cause les effets de la crise économique pour justifier leurs difficultés. En effet, alors qu'entre 1931 et 1936 la quasi-totalité des commerçants donnait pour cause de leur état de faillite la dépression et ses conséquences, entre 1937 et 1939, seulement la moitié témoigne de la crise commerciale qui les atteint.

Autre signe de reprise, à partir de 1935, même si les commerçants sont déclarés en état de faillite, ils ont la possibilité de demander la continuation de leur exploitation pour ne pas que sa valeur se déprécie en perdant la clientèle. Au cours de la période 1937-1939, un nombre assez important de ces demandes est satisfait, preuve de la reprise des affaires.

L'octroi de deux semaines de congés payés peut aussi amener de nouveaux bénéfices dans la région d'autant plus que l'activité touristique change de physionomie. Dans les années trente, on passe du tourisme aristocratique, luxueux, sédentaire et hivernal d'après-guerre à un tourisme beaucoup plus populaire, démocratisé où la prédominance de l'hiver est ébranlée par la saison d'été. Une autre conséquence des accords de Matignon pouvant être positive pour les travailleurs et les commerçants, c'est le relèvement général des salaires et des traitements dont l'objectif est l'augmentation de la consommation pour relancer l'économie. Les salaires

³⁵ Archives départementales, fonds du tribunal de commerce de Nice, 06 U 04/963.

obtenus après la signature des conventions collectives en 1936 et 1937 sont nettement plus élevés, de l'ordre de 20% par rapport à la situation initiale d'avant la grève³⁶.

Autre preuve de la reprise économique, les causes relatives aux lois du marché refont leur apparition. En effet, certains commerçants font part de leurs problèmes d'argent et de la concurrence sans pour autant les imputer à la crise : impossibilité de tenir leurs engagements vis à vis des créanciers, situation déficitaire, insuffisance des ventes.

Mais il est tout à fait légitime de penser que les problèmes d'argent connus par certains commerçants sont la conséquence des difficultés qu'ils ont rencontrées pendant la période de crise. Ainsi, même si certains indices tendent à prouver que les Alpes-Maritimes ressentent les effets de la reprise, les circonstances économiques défavorables persistent dans le département.

Tout d'abord, la situation du chômage reste critique dans le département en 1937, malgré la diminution enregistrée au niveau national, conséquence de l'application des lois sociales et de la reprise de l'activité économique. Ainsi, l'évolution du chômage dans les Alpes-Maritimes ne suit pas la tendance à la baisse relevée dans le reste du pays.

Ainsi, les offres d'emplois ont particulièrement baissé par rapport à une demande croissante dans les professions du vêtement, des métaux et du bâtiment. Puis la hausse des demandes d'emplois non satisfaites concerne l'ensemble des branches professionnelles. Elles connaissent un taux d'augmentation de 53% entre 1936 et 1937, ce qui aggrave la situation du chômage.

En plus, la hausse des salaires, décidée par le gouvernement du Front populaire en 1936, paraît vite insuffisante aux travailleurs en période de hausse des prix, conséquence de la reprise économique. Ainsi, elle n'est pas assez forte pour permettre de faire face à l'augmentation du coût de la vie. En réalité, le pouvoir d'achat des travailleurs diminue³⁷. A l'issue de l'année 1939, le chômage n'a enregistré aucune baisse dans le département et les difficultés des chômeurs deviennent aiguës.

L'objectif du gouvernement Daladier étant de réaliser des économies par la réduction de certaines dépenses, les choses ne vont pas aller en s'améliorant pour le département. En effet, les commerçants niçois, dans des proportions moins importantes, se plaignent toujours entre 1937 et 1939 de la crise, de la mauvaise situation générale des affaires, de la concurrence, des difficultés croissantes nées de la situation économique, de l'application des lois sociales.

Par conséquent, une suite de cause à effet se met en place comme dans les années précédentes. Tout d'abord, la crise qui continue à sévir dans le département entraîne une diminution de la clientèle qui voit ses ressources s'amoinrir. Ainsi, les ventes diminuent, le chiffre d'affaires baisse, les dettes augmentent et les bénéfices deviennent insuffisants pour pouvoir faire face au paiement des fournisseurs et créanciers qui deviennent de plus en plus pressants.

Entre 1937 et 1939, et malgré la reprise enregistrée au niveau national, les effets de la crise sont très durables et le ralentissement de l'activité économique, la persistance et l'aggravation du chômage font que l'agitation ouvrière se ranime. Mais à Nice comme dans le reste du pays, les années 1937-1938-1939 sont dominées par les remous de la politique internationale qui occultent les problèmes locaux. En 1939, avec l'approche de la guerre, les craintes succèdent aux grands espoirs de l'été 1936.

³⁶ A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1931-1939)*, Paris, Fayard, 1967-1974.

³⁷ En 1938, le coût de la vie enregistre une hausse de 36.2% par rapport à 1936 alors que les salaires n'augmentent plus.

L'analyse des commerces faisant faillite entre 1935 et 1939 va permettre de voir si certaines évolutions apparaissent tout de même par rapport à la période précédente, si des signes de reprise, de sortie de la dépression se font ressentir.

Trois grands ensembles se distinguent comme pour les périodes précédentes. Tout d'abord, les secteurs très touchés, c'est-à-dire connaissant un nombre de faillites supérieur à 120 (plus de 10% des faillites entre 1935 et 1939), sont : l'alimentation, et essentiellement les épiceries qui dominent pour la première fois l'ensemble, puis le bâtiment et les bars-restaurants. Les activités les plus touchées sont donc toujours celles qui ont un lien étroit avec le tourisme.

Ensuite, les secteurs représentant 6% à 2% des faillites pour la période 1935-1939 sont les suivants : garage, coiffure, mercerie, boulangerie, boucherie, hôtellerie, menuiserie, transport, couture, débitant, négociant et commerçant en articles de tous genres. Enfin, les activités peu touchées, c'est-à-dire avec un nombre de faillites inférieur à 20 (moins de 1.5%), se composent des éléments suivants : agent d'affaires, cinéma, laitier, ingénieur, imprimeur, représentant, antiquaire, cordonnier, électricien, plombier et bijoutier.

Si l'on compare maintenant les pourcentages des principales activités faisant faillite entre 1935 et 1939 à ceux des périodes étudiées précédemment, on s'aperçoit que des évolutions non négligeables apparaissent.

Le secteur de l'alimentation voit son pourcentage augmenter de façon très significative passant de 18.7% des faillites en période de crise à 23% en période de reprise économique. Une hypothèse peut être avancée pour expliquer ce fait : depuis 1935, et du fait de la relance ressentie au niveau national, les prix, alors qu'ils avaient connu une forte baisse pendant la crise, sont à la hausse. Cette tendance ne peut être que défavorable pour les commerçants en alimentation de la région qui sont obligés d'appliquer cette hausse à leurs produits alors que, comme on l'a vu, le pouvoir d'achat des travailleurs n'évolue pas. Les négociants, au contraire, représentant 4.3% des faillites entre 1935 et 1939 contre 8.3% pour la période précédente, profitent de cette évolution des prix.

Alors que les secteurs du transport (7.9%) et des hôtels-restaurants (13.2%) stagnent, celui du bâtiment continue à voir chuter son pourcentage, passant de 18.3% des faillites en période de crise à 15.7% en période de relance économique. Plusieurs explications peuvent être données. Tout d'abord, on peut penser que la politique de grands travaux, comme la construction de la « route du bord de mer » Nice-Antibes-Cannes, a été bénéfique pour le bâtiment. Mais cette initiative se termine en 1936³⁸. On peut également penser que, avec le développement du tourisme populaire naissant des congés payés et l'essor de la saison d'été, de nouvelles infrastructures ont dû être mises en place dans la région.

Ainsi, cette reprise dans le secteur du bâtiment laisse présager une meilleure santé de l'économie niçoise à la fin des années trente, d'autant plus que le secteur de l'habillement, très dépendant lui aussi de l'activité touristique du département, voit son pourcentage de faillites retrouver le niveau qu'il avait connu pendant la période de prospérité (8.3%).

En ce qui concerne les commerçants français, il n'y a quasiment aucune évolution par rapport aux périodes précédentes. Entre 1935 et 1939, 55% des commerçants faisant faillite sont de nationalité française. Parmi eux, 45% sont originaires des Alpes-Maritimes et 55% des autres départements français. Ainsi, la proportion des faillites est toujours logiquement plus importante pour les commerçants français originaires du reste de la France qui rencontrent plus de difficultés au moment de leur installation dans la région : concurrence des commerçants locaux, constitution difficile d'une clientèle, persistance des problèmes nés de la crise.

³⁸ F. Bernard, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1929 à 1939*, M.M Nice, 1976.

37.2% des commerçants faisant faillite entre 1935 et 1939 sont de nationalités étrangères. L'élément italien domine toujours de manière logique l'ensemble des étrangers. Ils représentent à eux seuls 29% de la totalité des commerçants faisant faillite entre 1935 et 1939, et 78% des commerçants étrangers.

Par contre, le pourcentage des Italiens faisant faillite diminue encore légèrement par rapport à la période précédente (30% entre 1931 et 1934). Mais cette baisse est minime par rapport à l'ampleur des mesures prises par le gouvernement pour tenter de limiter la proportion d'étrangers dans certaines branches d'activité professionnelle (loi du 10 août 1932). Par exemple, un décret-loi du 26 février 1935 limite à 20% la main d'œuvre étrangère pouvant être employée dans la boulangerie³⁹.

Mais l'application de ces lois dans le département pose des problèmes délicats car les étrangers forment une fraction importante de la population. Les pouvoirs publics ont donc beaucoup de difficultés à concilier les intérêts de tous et le particularisme des Alpes-Maritimes.

En ce qui concerne les autres commerçants étrangers faisant faillite entre 1935 et 1939, il n'y a aucun changement. Les Suisses représentent 2.2% des commerçants toutes nationalités confondues. Les autres nationalités ne sont que très faiblement représentées et proviennent toujours en majorité de pays européens (Espagne, Russie, Pologne, Grèce, Belgique).

Entre 1931 et 1939, la courbe des faillites suit l'évolution suivante : une hausse quasi continue entre 1931 et 1934, sommet de la crise dans les Alpes-Maritimes, avec une légère chute en 1933 ; une diminution discontinue de 1935 à 1939. Dans cette dernière partie, l'analyse portera sur les initiatives prises pour conjurer la crise et ainsi il conviendra de voir si elles ont eu des conséquences sur l'évolution de la courbe des faillites.

A la fin de l'année 1931, rien ne laisse soupçonner l'ampleur que prendront les événements. En effet, la France entre plus tardivement dans la crise que les autres pays grâce à la dévaluation du franc effectuée par Poincaré en 1928. Ainsi, les solutions proposées dans les premières années qui suivent la crise ne sont réellement pas à la mesure de la situation et la hausse continue du nombre des faillites dans les Alpes-Maritimes jusqu'en 1934 en donne la preuve.

Ainsi, l'Etat n'adopte pas dès les débuts des difficultés un vaste programme de lutte contre la dépression et prend seulement une série de mesures assez peu efficaces. Quant aux élus régionaux, ils ne se distinguent pas non plus de ce point de vue et les remèdes proposés ne sont que superficiels.

En période de crise, avec la baisse de la consommation, un réflexe malthusien s'empare des décideurs politiques pour éviter la surproduction. Tout d'abord, le problème le plus préoccupant pour le gouvernement français est la concurrence étrangère. Ainsi, la France se replie sur elle-même par le biais de la protection douanière pour reporter le mal sur l'étranger. Mais ces autres pays ayant exactement le même réflexe, il devient par conséquent très difficile pour les activités économiques de notre département dépendant des circuits internationaux d'exporter leurs produits.

Le contingentement des travailleurs étrangers est une mesure purement malthusienne. La plus visible est celle édictée par la loi du 10 août 1932 protégeant la main d'œuvre nationale. Mais au niveau des Alpes-Maritimes, l'application de ces lois pose de graves problèmes vu la proportion élevée des étrangers dans la population totale et risquerait ainsi de désorganiser totalement certaines activités du département comme le bâtiment, la coiffure ou encore la boulangerie dans lesquelles la proportion d'Italiens notamment est très élevée.

³⁹ P. Caramagna, *Les Italiens à Nice dans l'entre-deux-guerres*, M.M Nice, 1974.

Diverses mesures adoptées seulement à partir de 1935 protègent directement le monde du petit commerce. Tout d'abord, le décret-loi du 30 octobre 1935 interdit la mise en circulation de nouveaux camions bazars. Une loi du 22 mars 1936 interdit, pendant un an (le délai sera prolongé), l'ouverture de tout magasin de vente au détail, dit « à prix uniques », ainsi que l'extension, sous une forme quelconque, des installations existantes⁴⁰.

Mais la réduction de la production prônée par cette attitude malthusienne entraîne forcément une diminution des salaires, donc de la consommation, c'est-à-dire des bénéfices des entreprises et un véritable cercle vicieux apparaît : la crise entraîne la crise et là est la preuve de la totale inadaptation de ces mesures à la situation. Elles ne résolvent pas la dépression au début des années trente comme le prouve la courbe des faillites.

Au niveau national, une reprise économique est enregistrée en 1932 mais vers le milieu de 1933, se produit un renversement de conjoncture et tous les indices (production industrielle, chômage, activité, emploi) annoncent cette rechute. Dans des Alpes-Maritimes, la courbe des faillites montre la tendance inverse. 1932 est l'année où le département s'enfonce dans la crise et la structure économique de notre département, fondée sur la bonne santé du tourisme en grande difficulté à cette période, ne permet sûrement pas aux activités économiques de ressentir la reprise décrite par A. Sauvy en 1932.

Enfin, entre 1934 et 1935, l'Etat est aux abois et le pic de la crise est atteint dans les Alpes-Maritimes avec le maximum de faillites de l'entre-deux-guerres. Au printemps 1935, l'économie française est au plus bas et c'est dans le courant de cette année que le gouvernement Laval (juin 1935-janvier 1936) tente de remédier à l'ampleur des difficultés que rencontre le pays. Mais la déflation Laval est trop douce, fragmentaire et mal ciblée. Elle n'est en fait qu'un repoussoir.

Ainsi, la reprise enregistrée au niveau national en 1935-1936 n'est évidemment pas la conséquence de la politique de déflation qui n'a pu provoquer dans un délai aussi rapide une relance de l'économie, d'autant plus que la hausse des prix est radicalement opposée à l'objectif du gouvernement qui est la baisse.

Des efforts mieux adaptés à la situation de la région n'enrayent pas pour autant la crise.

Les élus locaux connaissant la situation économique particulière du département, il est logique que les mesures prises par eux pour faire face aux difficultés des Alpes-Maritimes soient mieux adaptées.

Mais en réalité, les initiatives prises servent plus à masquer les effets de la dépression qu'à la conjurer. En effet, les remèdes proposés ne sont que superficiels. On crée à Nice plutôt une Fédération internationale des sociétés d'oléiculture, une Union fédérale des associations professionnelles horticoles de la Côte d'Azur, les professionnels de la construction se regroupent en 1933 dans un Office régional du bâtiment⁴¹, tout cela sans grand résultat.

Même si la municipalité de Nice poursuit l'aménagement de la ville et le Conseil général fait des efforts en faveur de travaux importants étalés sur plusieurs années absorbant ainsi une partie des travailleurs du bâtiment et des travaux publics, ces mesures n'enrayent pas profondément le chômage du département. Les demandes de secours ne cessent de croître alors que les caisses municipales de chômage sont encore rares en 1934 et les aides apportées sont nettement insuffisantes pour satisfaire les besoins réels de tous les chômeurs.

Puis, le problème de l'équilibre budgétaire se pose comme au niveau national. Les recettes départementales et municipales diminuent du fait de la crise alors que les dépenses d'assistance doivent augmenter⁴². Il est donc très difficile pour les collectivités de financer à

⁴⁰ A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1931-1939)*, Paris, Fayard, 1967-1974.

⁴¹ M. Bordes, *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 1974.

⁴² F. Bernard, *Le monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1929 à 1939*, M.M Nice, 1976.

la fois les grands travaux et les aides aux chômeurs tout en modérant la pression fiscale qui viendrait saper encore un peu plus les revenus des travailleurs.

Ainsi, en dehors des mesures douanières et de contingentement des travailleurs étrangers, les initiatives prises tant sur le plan régional que national n'obéissent à aucune idée d'ensemble et n'enrayent en aucun cas la crise comme le prouve l'évolution de la courbe des faillites jusqu'en 1934.

Les choix politiques pris tout d'abord par le Front populaire puis par la droite libérale à la fin de la période, même s'ils ont des orientations totalement opposées, possèdent néanmoins un point commun : la politique de dévaluation remplace celle de la déflation entretenant, entre autres, la reprise de l'économie.

La relance avec le Front populaire prend donc corps avec la signature des accords de Matignon du 7 juin 1936 entraînant l'octroi de deux semaines de congés payés très bénéfique pour l'économie du département axée sur le tourisme, la semaine de 40 heures et surtout la signature de conventions collectives entre syndicats ouvriers et patronaux sous l'arbitrage de l'Etat dont le but est une hausse effective des salaires (de 7 à 15%).

Enfin, le choix de la dévaluation du franc en septembre 1936 par Léon Blum semble couronner les initiatives prises par la gauche pour relancer l'économie. Désormais, les produits français sont meilleur marché que les produits anglais, les exportations sont stimulées, la production industrielle retrouve du tonus. A la fin de l'année 1936, des perspectives très brillantes s'ouvrent à l'économie française.

Le département des Alpes-Maritimes quant à lui semble également profiter des effets bénéfiques de la reprise enregistrée au niveau national, la courbe des faillites continuant de baisser, même si, comme on l'a vu, de nombreux commerçants se plaignent encore de la crise et, pour certains, de l'application des lois sociales. Par contre, la rechute économique entre le milieu de l'année 1937 et le début de l'année 1938, semble n'avoir aucune conséquence sur l'économie de la région puisque la courbe des faillites ne reflète pas cette tendance.

Par conséquent, à la suite de la dévaluation de septembre 1936, l'économie française progresse à vive allure mais l'introduction de la semaine de 40 heures au début de 1937 brise net l'élan et renverse le mouvement. Puis, malgré les deux nouvelles vagues de dévaluation du franc (juin 1937-mai 1938), les prix français sont toujours plus bas que les prix étrangers et l'effet ne peut donc être durable. Ainsi, la poursuite du programme du Front populaire est abandonnée au printemps 1938, après la chute du second gouvernement Léon Blum, laissant la place au libéralisme de droite.

Ce n'est qu'à partir du milieu de l'année 1938 que la France sort effectivement de la crise. Avec le retour de la droite au pouvoir, le patronat récupère son optimisme.

La reprise s'explique de la manière suivante. Le but est de relancer la croissance en brisant le malthusianisme économique. Face à l'aggravation de la situation internationale, l'Etat s'engage fermement dans le réarmement et le premier souci du gouvernement est d'augmenter ses dépenses dans ce secteur. On voit s'instaurer une véritable économie mixte de guerre. Ainsi, la loi des 40 heures est suspendue pour les établissements travaillant pour la défense, le principe des heures supplémentaires est généralisé avec baisse des majorations de salaires pour rivaliser avec les 60 heures allemandes.

Une reprise économique apparaît donc : la production industrielle, la durée du travail augmentent, le chômage baisse. En plus, l'inflation est ralentie grâce à l'arrêt de la course entre les salaires et les prix, au rééquilibrage entre offre et demande, à la souplesse du contrôle des prix. Le pouvoir d'achat se stabilise à l'indice 125.8 en août 1939⁴³ (base 100 en 1931). Ainsi, la droite obtient un meilleur résultat que la gauche pour l'évolution du pouvoir d'achat alors qu'elle ne songeait pas à relancer la demande des ménages.

⁴³ H. Bonin, *Histoire économique de la France depuis 1880*, Paris, Masson, 1988.

La reprise est donc générale sur les indices de production et d'activité. Les progrès dans les secteurs du bâtiment (+ 21% d'octobre 1938 à novembre 1939), des textiles (+17%), de la métallurgie (+27%) sont très significatifs⁴⁴. En raison de l'allongement de la durée du travail, le pouvoir d'achat du salaire hebdomadaire augmente nettement, le chômage diminue. L'inflation est freinée et les prix n'augmentent pas en 1939. Par conséquent, même si elle n'a pas été bien perçue sur le moment puis couverte par le début du conflit, la brillante reprise de 1938-1939 est bien réelle.

Au niveau des Alpes-Maritimes, la preuve la plus flagrante de cette reprise de l'économie est le niveau retrouvé par le nombre de faillites qui est égal à celui des plus belles années de la période de prospérité.

• Conclusion générale.

Au début des années vingt, la guerre et ses conséquences sur l'économie du pays sont les principales causes des faillites dans les Alpes-Maritimes. En effet, la fin des hostilités n'engendre pas la fin des difficultés : les prix augmentent, les démobilisés gonflent le chiffre du chômage, la crise de 1921 frappe le pays.

A partir de 1923-1924, la France entre dans une phase de croissance et de prospérité et l'essor que connaît le département l'emporte sur les difficultés ponctuelles. Mais paradoxalement, le nombre des faillites ne fait que suivre une courbe ascendante. La conjoncture économique étant généralement saine, les faillites ne sont donc pas liées à des crises mais sont la conséquence des lois du marché : concurrence, problèmes d'argent, de recouvrement de dettes, de paiement des créanciers, associations malheureuses.

Dès 1928, le tourisme connaît ses premières difficultés et le département souffre très vite de la dépression mondiale. Sachant que l'activité touristique de la région, secteur dont dépend la survie de nombreux autres, doit son succès à une clientèle étrangère qui entre bien avant la France dans la crise, il est facile de comprendre pourquoi les commerçants témoignent du marasme des affaires. Malgré ce, les lois du marché constituent, à part égale avec les événements conjoncturels, les causes de faillites entre 1928 et 1930. En effet, la région n'entre réellement dans la crise qu'à partir de 1931.

Ainsi, dans les années vingt, l'augmentation du nombre de faillites s'explique paradoxalement, et surtout à partir de 1924, par la phase de croissance et de prospérité que connaît le pays et la région. Mais dès 1931, la crise de 1929 devient la principale cause des difficultés pour les commerçants niçois.

A partir de cette date, et ce jusqu'en 1936, la dépression économique que traverse le pays devient la cause quasi unique des faillites. Le sommet de la crise est atteint en 1934 dans les Alpes-Maritimes. C'est seulement à partir de 1937 que le département commence à ressentir les effets de la reprise enregistrée au niveau national. Pourtant, les commerçants niçois continuent à témoigner de nombreuses difficultés comme le marasme des affaires ou la crise commerciale à la fin des années trente. Ainsi, la région sort très tardivement de la crise.

Mais un certain paradoxe apparaît : la courbe des faillites retrouve à partir de 1937 son niveau des années de prospérité alors que les commerçants ressentent encore beaucoup de problèmes liés à la crise. On peut donc en conclure que la reprise agit essentiellement sur les grandes structures de l'économie française, la baisse du nombre des faillites reflétant cette tendance, mais a peu d'effets sur le monde du petit commerce niçois lui-même, ressentant encore de nombreuses difficultés, conséquence de la dépression.

Ainsi, alors que les années vingt sont synonyme de croissance et de prospérité, les années trente, sur le plan économique, représentent les années les plus sombres. Mais à partir

⁴⁴ A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres (1931-1939)*, Paris, Fayard, 1967-1974.

de 1939, la France va connaître un épisode encore plus difficile : la seconde guerre mondiale vient mettre un frein à la reprise économique. Par conséquent, aux difficultés nées de la crise qui perdurent jusqu'en 1939 s'ajoutent celles liées au conflit entraînant une paralysie et un arrêt de l'économie du département. Les touristes de l'été partent prématurément et les méridionaux sont mobilisés. On peut donc penser que, au cours des années de guerre, les causes des faillites seront similaires à celles de 1919.

Evolution du nombre des faillites par année dans l'entre-deux-guerres

Années	Faillites	Liquidations judiciaires	Liquidations transformées en faillites	Total des faillites	Pourcentages
1919	1	10		11	0,2
1920	23	9		32	0,7
1921	40	13	3	56	1,2
1922	88	13	2	103	2,2
1923	93	9	4	106	2,3
1924	121	11	2	134	2,9
1925	140	11	4	155	3,3
1926	159	5	1	165	3,5
1927	215	14	5	234	5
1928	267	10		277	5,9
1929	350	10	2	362	7,8
1930	290	14	3	307	6,6
1931	304	12	3	319	6,9
1932	374	16	3	393	8,4
1933	355	16	2	373	8
1934	388	19	2	409	8,8
1935	287	23	4	314	6,7
1936	293	12	1	306	6,6
1937	234	10	4	248	5,3
1938	189	3		192	4,1
1939	139	9		148	3,2
Total	4350	249	45	4644	100 %